



Site classé

Date de protection : 9 mars 1938 ~ Superficie : 0,22 ha

## Enclos du chemin de croix

Still

À l'est du village de Still, au-delà du Stillbach, se trouve le mont Calvaire. On y trouve le chemin de croix composé de plusieurs bas-reliefs représentant la Passion du Christ dans ses détails.



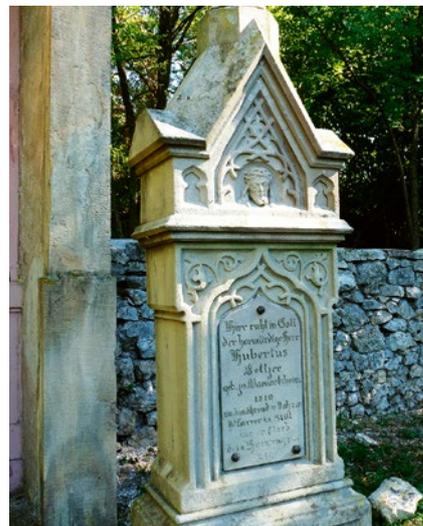
Pendant la Révolution de 1789 et sous l'impulsion du curé Jean-Étienne Straubhar, les habitants de Still érigèrent ce calvaire, représentant toutes les étapes du chemin de croix du Christ, de sa condamnation à son inhumation. Le calvaire est le nom donné au mont que gravit le Christ en portant sa croix et où il fut crucifié, donnant ainsi naissance au mot calvaire actuel.

Ce chemin de croix est sculpté dans le grès et est composé de 15 stations (au lieu de 14 habituellement). Chacune est un grand bas-relief polychrome.

L'emprise du calvaire est ceinturée par un petit muret en pierre taillée. L'entrée du site est marquée par un grand crucifix.

La configuration du site permet d'offrir un point de vue sur le

village, ainsi que sur le fond de vallon, dont le village de Heiligenberg.



Stèle à côté de la crucifixion



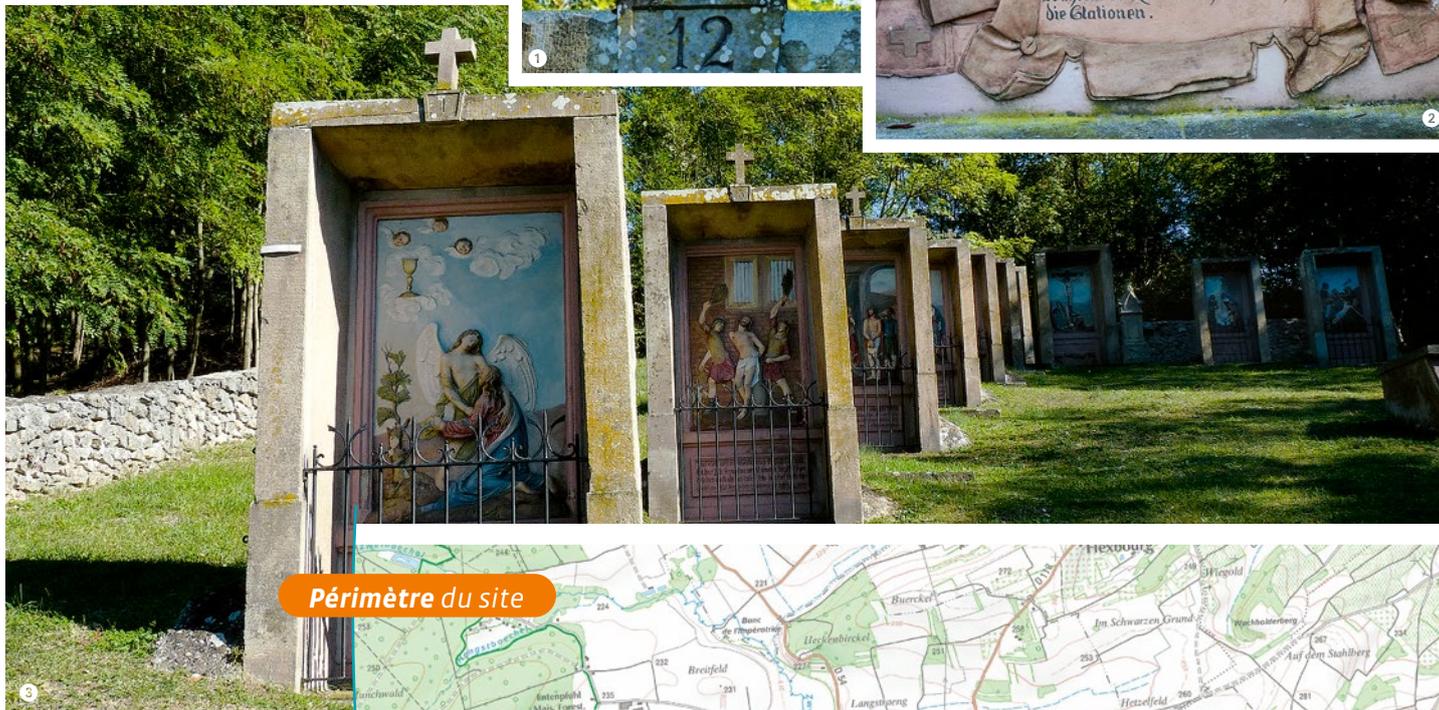
Vue sur le village depuis le chemin de croix

Critères de classement

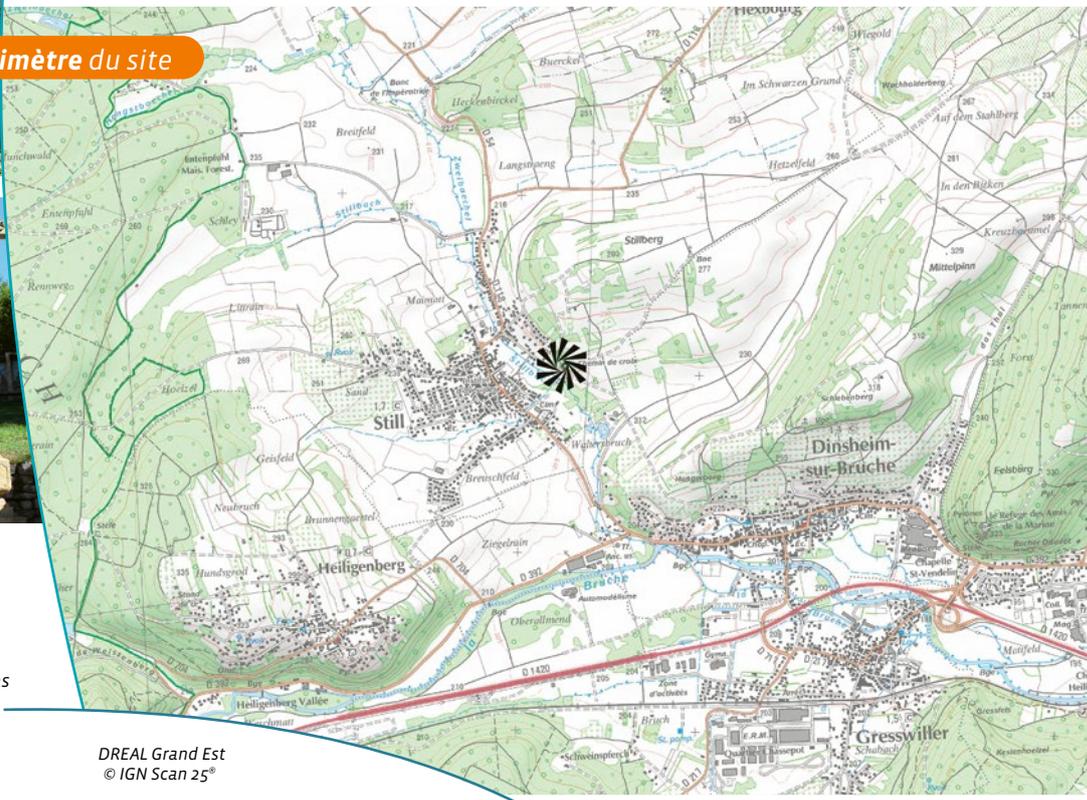
→ Pittoresque, artistique, scientifique, historique, légendaire



# Enclos du chemin de croix



Périmètre du site



- 1 ~ Croix de pierre d'une station
- 2 ~ Socle gravé du calvaire
- 3 ~ Suite de stations
- 4 ~ Calvaire du Christ à l'entrée des stations

DREAL Grand Est  
© IGN Scan 25°

200 m

## Inventaires - Autres mesures de protection

→ Classé au titre des monuments historiques : le chemin de croix

### Références juridiques

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques, ou légendaires.

La protection site classé est régie par les [articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement](#). Elle entraîne une servitude sur le bien protégé. Toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'Etat.



Pour plus d'informations

[www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr](http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr)  
Rubrique Eau Biodiversité Paysage.

Contact [sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr](mailto:sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr) - 03 87 62 01 63